Conditions Générales de Vente de la Tarification Jeune - 26 ans

Ce formulaire de souscription est téléchargeable sur le site reseaumistral.com

La création et le renouvellement d'abonnement peuvent être réalisés par courrier et adressés à RD TPM, Service des cartes, Rue Octave Virgily, 83100 TOULON ou en Accueil commercial du réseau Mistral ou sur le site internet : reseaumistral.com

Article 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'imposent tant au Payeur qu'à l'Abonné. Le service de vente de l'Abonnement est géré par le service commercial de RD TPM.

Article 2 - OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles RD TPM en sa qualité d'exploitant propose un abonnement à un titulaire (ci-après « l'Abonné ») pour l'utilisation du réseau Mistral.

Article 3 - CONDITIONS D'UTILISATION

La carte Mistral comporte la photographie de l'Abonné et le titre de transport, ces derniers sont strictement personnels et incessibles.

Les conditions d'accès au tarif « Jeune - 26 ans » :

Avoir moins de 26 ans et résider (ou être hébergé) sur une des 12 communes de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Les différents tarifs « Jeune – 26 ans » à recharger sur la carte Mistral sont assujettis à un droit d'accès (contrat profil Jeune – 26 ans) annuel de $8 \in \text{(lissé sur 12 mois pour un paiement par prélèvement)}$

- L'Abonnement 12 mois jeune 26 ans
- 30 jours jeune 26 ans
- 10 voyages réduit

Les abonnements 12 mois ou 30 jours jeune sont utilisables de manière illimitée (sur 12 mois ou 30 jours glissants) sur le réseau Mistral dans le périmètre desservi par le réseau.

Le titre de transport doit être validé par l'Abonné à chaque montée dans le bus ainsi qu'en correspondance et présenté aux vérificateurs en cas de contrôle.

Article 4 - TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT L'ABONNEMENT

L'Abonnement 12 mois « jeune – 26 ans » est payable :

- · Au comptant, en CB, espèces ou chèques.
- Par prélèvements mensuels sur 1 année seulement (12 mensualités de 14.50€) +
 (8€ lissés sur 12 mois) et (7€ de frais de prélèvement à régler à la souscription).
- Par prélèvements mensuels en tacite reconduction (12 mensualités de 14.50€) + (8€ lissés sur 12 mois) renouvelés automatiquement chaque année (7€ de frais de prélèvement offerts).

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, le nouveau tarif étant applicable à la date anniversaire de l'Abonnement 12 mois jeune – 26 ans.

Pour rappel, aucun prélèvement ne pourra être réalisé sur les comptes jeunes et livrets d'épargne.

Les titres « Jeune – 26 ans » restent la propriété de RD TPM jusqu'à leur paiement intégral.

Concernant l'Abonnement 12 mois « jeune – 26 ans », dès le 1e^r impayé, si ce dernier n'est pas régularisé dans les 15 jours après la 2e lettre de relance, l'Abonnement sera automatiquement résilié. Vous devrez régulariser le montant impayé majoré de frais

À l'issue du règlement de cet impayé, si vous souhaitez renouveler un Abonnement annuel, les frais initiaux de souscription seront appliqués.

Article 5 - RÉSILIATION DU CONTRAT D'ABONNEMENT

L'Abonnement 12 mois « jeune – 26 ans » peut être résilié de plein droit par la RD TPM pour les motifs suivants :

- En cas de fraude établie dans la constitution du dossier d'abonnement (fausse déclaration, constitution des pièces fournies par l'Abonné...).
- En cas de fraude établie dans l'utilisation du titre de transport, notamment en cas d'utilisation non conforme aux dispositions de l'article 1 des présentes Conditions Générales de vente.

RD TPM se réserve le droit de refuser tout nouvel Abonnement à toute personne qui aurait été, Abonné ou Payeur, à un contrat d'Abonnement précédemment résilié pour fraude.

Par ailleurs, l'Abonné pourra résilier l'Abonnement après uniquement 3 mois d'utilisation. À cet effet, l'Abonné devra remplir le formulaire de demande de résiliation :

- téléchargeable sur le site reseaumistral.com (rubrique formulaire) et le renvoyer automatiquement. Les frais de résiliation seront prélevés sur votre dernière mensualité ou à régler par chèque selon votre choix.
- disponible également en Accueil commercial, à remettre à l'accueil directement ou à nous retourner par courrier accompagné des frais de résiliation.

La demande doit être adressée 15 jours avant le jour anniversaire de l'Abonnement. Des frais de résiliation de 40 euros seront à régler et à joindre à la demande de résiliation.

Aucun frais de résiliation ne sera demandé à l'Abonné qui sera en mesure de justifier les motifs suivants : décès du bénéficiaire ou du débiteur, hospitalisation de + d'1 mois, congés maternité, licenciement.

Article 6 – TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSON-NFI

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, RD TPM s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après, « le RGPD »).

RD TPM traite les données recueillies pour créer la carte Mistral nominative et permettre aux Abonnés d'accéder aux titres de la gamme tarifaire en fonction de leur profil, recevoir des informations relatives à l'actualité du réseau Mistral et à l'utilisation de la carte Mistral nominative et des titres de transport. Pour plus d'informations sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, nous vous invitons à consulter notre politique de confidentialité disponible sur le site internet reseaumistral.com.

Article 7 - LITIGE ET MÉDIATION

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation sont régies par le droit français. Toute contestation née de l'application des présentes est de la compétence exclusive des tribunaux de Toulon.

En cas de litige sur les conditions d'application du contrat de transport, vous pouvez saisir par écrit la Médiatrice du Groupe RATP si vous n'êtes pas satisfait(e) de la réponse apportée par le service clientèle à l'adresse suivante : mediateurgroupe.ratp. fr - Médiatrice Groupe RATP - LAC LC12 - 54 quai de la Râpée - 75599 Paris Cedex 12

Pour toute correspondance concernant la carte Mistral : (modification, résiliation, changement d'adresse, ...) adressez vos demandes à : RD TPM, Service des cartes, Rue Octave Virgily, 83100 TOULON.



VOLET 1

Coordonnées du bénéficiaire de la carte Mistral

Mme
Nom:
Prénom :
Date de Naissance :
Adresse :
CP : Ville :
Tél :
Mobile :
Email: @
Les exploitants du réseau Mistral traitent les données recueillis pour créer la carte Mistral nominative et permettre aux clients d'accéder aux titres de la gamme tarifaire et fonction de leur profil, recevoir des informations relatives à l'actualité du réseau Mistral et à l'utilisation de la carte Mistral nominative et des titres de transport. Pou en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits consultez la page consacrée à la protection des données à caractère personnel sur la site reseaumistral.com.
Vous souhaitez que votre abonnement débute le :
Vous attestez sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et acceptez les conditions générales de vente associées au tarif et mode de paiement choisi. Date et signature :

Signature du bénéficiaire ou du représentant légal pour les personnes mineures

VOLET 2

Avec la TACITE reconduction, votre Abonnement se renouvellera automatiquement au terme des 12 mois jusqu'à vos 26 ans sans aucune démarche de votre part.

Cochez ci-dessous la cache correspondant à votre choix

◆ Vous choisissez l'Abonnement annuel jeune - 26 ans

Vous payez au comptant 174€ + 8€* de droits d'accès au tarif jeune
Adressez un chèque de 182€ à l'ordre de RD TPM

si vous êtes le 3° enfant de la famille*, adressez un chèque de 174€

et cochez également cette case

2 Vous payez par prélèvement :

Les frais de droits d'accès de 8€ sont lissés sur vos 12 mensualités.

A Vous choisissez la TACITE reconduction

Prélèvement mensuel de 15,17€ (14,50€ + 0,67€ de droits d'accès).

Si vous êtes le 3e enfant de la famille*, le prélèvement sera de 14,50€ / mois et cochez également cette case

☐

B Vous choisissez votre Abonnement pour 1 année seulement

À la souscription, je règle par chèque les **7€** de frais de prélèvement pour chacun des enfants (à l'ordre de RD TPM)

12 mensualités de 15,17€ (14,50€ + 0,67€ de droits d'accès)

Si vous êtes le 3e enfant de la famille*, le prélèvement sera de 14,50€ / mois et cochez également cette case

☐

 Vous choisissez de renouveler vos droits d'accès au Tarif "Jeune - 26 ans" (Pour l'Abonnement 30 jours Jeune et/ou le titre 10 voyages "réduits").

Adressez un chèque de 8€ de droits d'accès annuel au Tarif "Jeune - 26 ans" à l'ordre de RD TPM.

Si vous êtes le 3° enfant de la famille*, les 8€ de droits d'accès vous sont offerts et cochez également cette case

* Si vous êtes le 3° enfant de la famille utilisant un Tarif "Jeune - 26 ans" sur l'année en cours, les 8€ de droits d'accès vous sont offerts. Remplissez ci-dessous :

Enfant 2 :----- Né(e) le : -----

Pièces justificatives à fournir :

- 1 photocopie de pièce d'identité
- 1 justificatif de lieu de résidence
- 1 photo d'identité récente (si création de carte Mistral ou dans le cas d'une tacite reconduction si votre carte Mistral arrive à échéance dans l'année à venir).
- 1 enveloppe à votre nom et adresse (si demande faite par courrier)

Pour les **prélèvements automatiques** : remplissez le mandat de prélèvement SEPA (volet 3) et joignez obligatoirement votre **RIB**.

VOLET 3

Mandat de prélèvement SEPA N'oubliez pas de joindre un RIB (compte courant)

En signant ce formulaire, vous autorisez la RD Toulon Métropole Méditerranée SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de RD Toulon Métropole Méditerranée SAS. Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Le délai minimum de prélèvement après la signature de ce mandat est de 5 jours.

Titulaire du compte à débiter

Type de prélèvement récurrent / répétitif 🗶
Nom & Prénom du débiteur : Date de Naissance : LL LL LL Adresse :
CP:Ville:
Tél: Mobile:
Email :@
Compte IBAN à débiter (information disponible sur votre RIB)

Nom de l'établissement teneur du compte : ------Adresse :------

Date : ------ Lieu : ------ Signature du titulaire du compte :

Référence Unique de Mandat SEPA (RUM) :

Cadre réservé à la RD Toulon Métropole Méditerranée SAS

Identifiant créancier SEPA (ICS)

Nom et adresse du créancier :

RD TPM

Rue Octave Virgily - 83100 Toulon Capital: 2 400 000€ - R.C.S. Toulon 949 156 400

Code BIC : | | | | | | | | | | | |

FR12ZZZ89006B